

DEMARCHES A REALISER EN CAS DE REHABILITATION OU DE CREATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Contacter un Bureau d'Etudes agréé pour réaliser une étude des sols et de filière assainissement



Bureau d'Etudes : sondage des sols et étude des systèmes compatibles avec le terrain/projet



Déposer en Mairie le projet : Formulaire + Etude de sols et de filière + plans (de masse et intérieurs)



Etude du projet par le SPANC (15 jours maxi)

Redevance : 84 € TTC (2022)

Si avis défavorable

Si avis favorable



Transmission par le SPANC de l'attestation de conformité de projet au services Urbanisme CCPBS + mairie (PC/DP) ou à l'usager + mairie (réhabilitations)



Réalisation des travaux





Au minimum 48 heures avant la fin du chantier, prendre RV avec le SPANC pour le contrôle de bonne exécution de travaux (02.98.95.28.39/spanc@ccpbs.fr)



Contrôle de bonne exécution de travaux par le technicien SPANC avant recouvrement des ouvrages

Redevance : 115,20 € TTC (2022)



Transmission à l'usager par le SPANC du compterendu d'intervention et de l'attestation de conformité/non-conformité de l'installation